



## PROTOCOLE INSCRIPTION DES REPAS DE CANTINE

Pour inscrire votre enfant au restaurant scolaire de PONCIN vous devez :

1°) vous connecter au site de réservation [www.logicielcantine.fr/poncin](http://www.logicielcantine.fr/poncin) via Google Chrome (attention certains supports informatiques ne fonctionnent pas).

2°) entrez vos identifiants fournis par la mairie (reçu par mail).

3°) approvisionner votre porte-monnaie électronique par CB ou passer en Mairie pour régler par chèques ou espèces.

4°) cocher les jours souhaités d'inscription pour les repas avant le jeudi 16h pour la semaine suivante (sinon les repas ne sont pas comptabilisés et donc pas pris en compte pour les commandes de repas et resteront dus).

5°) VALIDER les coches de réservation.

6°) vérifier que la réservation à bien été prise en compte.

Dans le cas où toutes ces étapes ne sont pas effectuées, les réservations ne sont donc pas effectives et les repas dont auraient dû bénéficier vos enfants non commandés.

**En cas d'inscription hors délais de 48h par mail ([mairie@poncin.fr](mailto:mairie@poncin.fr)) ou par téléphone (04.74.37.22.77) les repas seront désormais comptabilisés 6 € au lieu de 4,60 €. De plus, votre enfant aura un repas de substitution et mangera au dernier service.**

Je vous remercie de bien vouloir respecter ce protocole.

Annie NOTTON  
Adjointe des affaires scolaires  
Pour la Mairie de PONCIN

